



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

AVIS PUBLIC **CHANGEMENT DE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la municipalité de Rivière-Beaudette, que :

Conformément à l'article 145 du code municipal et à la résolution 2024-06-129 adoptée à la séance du 10 juin 2024,

Fait à Rivière-Beaudette, ce 17^e jour de juin 2024, les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal se tiendront, à compter du 1^{er} juillet 2024, et ce, jusqu'à nouvel ordre, à la salle communautaire située au 1010, rue Sainte-Claire, à Rivière-Beaudette, JOP 1R0.

À titre de rappel, voici le calendrier des séances ordinaires jusqu'en décembre 2024.

| JOUR | DATE | HEURE | LIEU |
|-------|------------------|-------|---------------------|
| Lundi | 8 juillet 2024 | 19 h | Salle communautaire |
| Lundi | 12 août 2024 | 19 h | Salle communautaire |
| Lundi | 9 septembre 2024 | 19 h | Salle communautaire |
| Mardi | 15 octobre 2024 | 19 h | Salle communautaire |
| Mardi | 12 novembre 2024 | 19 h | Salle communautaire |
| Lundi | 9 décembre 2024 | 19 h | Salle communautaire |


Natasha Pagé, directrice générale,
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 17^{ième} jour du mois de juin 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 17^{ième} jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-quatre.


Natasha Pagé
Directrice générale, greffière et trésorière